

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7304.59.90	Autres	En fr.	A
7304.90.10	Devant servir à la fabrication de séparateurs et de purificateurs (d'eau, de pétrole, de gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	En fr.	A
7304.90.20	Autres étirés ou laminés à froid, en fer ou en aciers non alliés; Tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties soumises à des hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage de huiles	En fr.	A
7304.90.30	Autres étirés ou laminés à froid, en aciers alliés	En fr.	A
7304.90.90	Autres	En fr.	A
7305.11.00	Soudés longitudinalement à l'arc immergé	En fr.	A
7305.12.00	Soudés longitudinalement, autres	En fr.	A
7305.19.00	Autres	En fr.	A
7305.20.00	Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	En fr.	A
7305.31.10	Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la récupération ou la production de pétrole brut à partir de schistes, de sables pétrolifères ou de sables bitumineux; En fer ou en aciers non alliés, devant servir à la fabrication de séparateurs et de purificateurs (d'eau, de pétrole, de gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel; Tubes et tuyaux, soudés par résistance électrique, d'un diamètre extérieur de 457,2 mm ou plus mais n'excédant pas 609,6 mm, ayant une épaisseur paroi de 9,525 mm ou plus mais n'excédant pas 12,7 mm, contenant, en poids, 0,37 % ou plus mais n'excédant pas 0,48 % de carbone et 0,6 % ou plus mais n'excédant pas 1,2 % de manganèse, devant servir à la fabrication de tubes ou tuyaux trempés par induction résistants à l'abrasion	En fr.	A
7305.31.20	En fer ou en aciers non alliés, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties soumises à de hautes pressions, des chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux	En fr.	A
7305.31.90	Autres	En fr.	A
7305.39.10	Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la récupération ou la production de pétrole brut à partir de schistes, de sables pétrolifères ou de sables bitumineux	En fr.	A
7305.39.90	Autres	En fr.	A
7305.90.00	Autres	En fr.	A
7306.11.00	Soudés, en aciers inoxydables	En fr.	A
7306.19.00	Autres	En fr.	A
7306.21.10	Devant servir à la fabrication de tiges de forage pour les puits de gaz naturel ou de pétrole	En fr.	A
7306.21.90	Autres	En fr.	A
7306.29.10	Devant servir à la fabrication de tiges de forage pour les puits de gaz naturel ou de pétrole	En fr.	A
7306.29.90	Autres	En fr.	A